

N° réf.	Type d'aire de la tâche/ zone d'activité	$\bar{E}_m$ lx		U_o	R_a	R_{UGL}	$\bar{E}_{m,z}$ lx	$\bar{E}_{m,mur}$ lx	$\bar{E}_{m,plafond}$ lx	Exigences spécifiques
		exigé ^a	modifié ^b							
10.1	Cantines et espaces de détente	200	500	0,40	80	22	75	75	50	
10.2	Salle de repos	100	200	0,40	80	22	50	50	30	
10.4	Vestiaires (zone), sanitaires, salle de bain, zone comprenant cabine d'habillage, casiers, douche, lavabo et toilettes	200	300	0,40	80	25	75	75	50	Dans chaque toilette individuelle si celle-ci sont entièrement closes.
10.7	Salles de soins	500	1000	0,60	90	19	150	150	100	4 000 K $\leq T_{cp} \leq$ 5 000 K
28.4	Locaux techniques	200	300	0,40	80	25	50	50	30	
45.1	Salle d'attente	200	300	0,40	80	22	75	75	30	
45.2	Circulations	100	200	0,40	80	22	75	75	30	
45.6	Salles de jour	300	500	0,60	80	22	75	75	50	
46.1	Bureaux du personnel	500	1000	0,60	80	19	150	150	100	
44.25	Réserves pour le matériel	100	150	0,40	80	25	50	50	30	
46.2	Salles du personnel	300	750	0,60	80	19	100	100	50	Pour le travail sur écran, voir 5.9.
47.3	Salles de garde - examens simples	300	500	0,60	80	19	100	100	75	Pour les examens courants examens simples et les traitements particuliers, voir également le Tableau 48 - Établissements de santé - Salles d'examen (engénéral) et le Tableau 59 - Établissements de santé - Salles d'autopsie et morgues.
51.1	Salles d'examen radiologique	300	500	0,60	80	19	100	100	75	
51.2	Salles d'interprétation	50	-	-	80	19	-	-	-	
53.6	Massage et radiothérapie	300	500	0,60	80	19	100	100	75	
54.1	Salles de préparation préopératoire et de réveil	500	750	0,60	90	19	150	150	100	
Tableau 59 - Établissements de santé - Salles d'autopsie et morgues										
59.1	Eclairage général	500	750	0,60	90	19	150	150	150	
59.2	Table d'autopsie et table de dissection	5000	7500	0,70	90	-	150	150	100	Des valeurs supérieures à 5000 lx pourraient être nécessaires.

Les trop fortes luminances dans le champ visuel des patients doivent être évitées.

^a exigé : valeur minimale.

^b modifié : prend en compte les caractéristiques communes liées au contexte 5.3.3.